

Journal de l'environnement

Au moins 1 Européen sur 3 est exposé à l'amiante



Seuls 62% des pays ayant interdit l'amiante disposent de plans pour mettre fin aux maladies liées à ce matériau | [Shutterstock/ Krzysztof Slusarczyk](#)

16 pays européens sur 53 n'interdisent toujours pas l'amiante, selon un nouveau rapport de l'Organisation mondiale de la santé. Il s'agit pour la plupart d'anciennes républiques soviétiques, comme l'Ukraine et le Kazakhstan.

L'année 2015 verra-t-elle le risque amiante pris en charge dans tous les pays européens? Rien n'est moins sûr, si l'on en croit un [rapport publié jeudi 30 avril](#) par la branche Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Parmi les 53 pays européens, 16 continuent à l'autoriser, tandis que les autres disposent de réglementations plus ou moins exigeantes.

Encore une bonne résolution qui prend l'eau: en 2010, les 53 pays de la zone Europe de l'OMS s'étaient engagés, dans le cadre de la cinquième conférence ministérielle sur la santé et l'environnement organisée à Parme (Italie), à mettre en place, d'ici 2015, des législations en vue d'éliminer les maladies liées à l'amiante. Ce qui exigeait, au minimum, d'interdire l'usage de ce matériau.

Nous en sommes bien loin, comme le révèle le [rapport](#) de L'OMS Europe publié en marge d'une réunion organisée à Haïfa (Israël), qui s'est terminée jeudi. Sur les 53 pays de la zone Europe, 16 n'interdisent toujours pas l'amiante. Il s'agit pour la plupart d'anciennes républiques soviétiques, dont la Russie, la Géorgie, l'Ukraine, la Biélorussie, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, mais aussi l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine. Pur l'OMS, «un Européen sur trois au moins peut être exposé à l'amiante dans son milieu de travail et dans l'environnement».

Même parmi les pays ayant interdit l'amiante, la situation est loin d'être idéale: seuls 62% de ceux l'ayant interdit disposent de plans pour mettre fin aux maladies liées à ce matériau, objectif principal de l'OMS pour 2015. Et 32% ont mis en place des mesures pour empêcher l'exposition du public lors du désamiantage des bâtiments, du transport et de la gestion des déchets.

Un risque professionnel encore ignoré

Aucun des pays continuant à autoriser l'amiante ne dispose de tableaux des maladies professionnelles: dès lors, le mésothéliome ne peut y être reconnu comme tel. Pire, aucun d'entre eux ne distingue cette maladie des autres cancers dans ses registres cancers. Mais même parmi les pays interdisant l'amiante, 23% ne reconnaissent pas officiellement le mésothéliome comme une maladie professionnelle.

Pour la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, Zsuzsanna Jakab, «nous ne pouvons pas nous permettre de perdre près de 15.000 vies chaque année en Europe, surtout des travailleurs, en raison des maladies causées par une exposition à l'amiante».

«Chaque décès de ce type est évitable (...) Nous exhortons tous les pays à remplir les engagements pris en 2010, et ce dès la fin de la réunion de Haïfa, et à élaborer pour la fin de l'année des politiques qui permettront d'éliminer les maladies liées à l'amiante en Europe. Il reste très peu de temps pour cela», ajoute Zsuzsanna Jakab.

Selon l'OMS, la moitié des 15.000 décès annuels liés à l'amiante dans les 53 pays européens seraient liés au mésothéliome, devant divers autres cancers (poumon, ovaire, larynx) et l'asbestose. Le mésothéliome constitue un réel fardeau économique pour les États: parmi les 15 plus pays les plus peuplés de l'Union européenne, l'OMS estime qu'il coûte à lui seul plus de 1,68 milliard d'euros par an.

Article initialement publié sur Lejournaldelenvironnement.net